

54^e CONSEIL DIRECTEUR

67^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 28 septembre au 2 octobre 2015

CD54.R5
Original : espagnol

RÉSOLUTION

CD54.R5

ÉLECTION DE TROIS MEMBRES POUR FAIRE PARTIE DU COMITÉ CONSULTATIF DU CENTRE D'INFORMATION SUR LES SCIENCES DE LA SANTÉ POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (BIREME)

LE 54^e CONSEIL DIRECTEUR,

Prenant en compte l'article VI du Statut du BIREME qui établit que le Comité consultatif du BIREME est constitué d'un représentant nommé par le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain et d'un représentant nommé par le Gouvernement du Brésil, tous deux membres permanents, et de cinq membres non permanents qui devront être sélectionnés et nommés par le Conseil directeur ou par la Conférence panaméricaine de la Santé de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) parmi les membres du BIREME (incluant à l'heure actuelle tous les États Membres, les États participants et les Membres associés de l'OPS), en tenant compte du principe de représentation géographique ;

Rappelant que l'article VI prescrit également que les cinq membres non permanents du Comité consultatif du BIREME doivent siéger par alternance durant trois ans et que le Conseil directeur ou la Conférence panaméricaine de la Santé de l'OPS peut prescrire une période d'alternance plus courte si nécessaire, afin de maintenir l'équilibre entre les membres du Comité consultatif ;

Considérant que l'Argentine, la Jamaïque et le Pérou ont été élus membres du Comité consultatif du BIREME pour exercer un mandat commençant le 1^{er} janvier 2016 en raison de l'expiration du mandat de Cuba, de l'Équateur et de Porto Rico,

DÉCIDE :

1. De déclarer que l'Argentine, la Jamaïque et le Pérou sont élus membres non permanents du Comité consultatif du BIREME pour une période de trois ans.
2. De remercier Cuba, l'Équateur et Porto Rico pour les services rendus à l'Organisation par l'entremise de leurs délégués au Comité consultatif du BIREME durant les trois dernières années.

(Cinquième réunion, le 30 septembre 2015)